Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260203-2026_01_07-DE

Séance du 22 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux janvier à 19 heures, le conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le quinze janvier deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

Étaient présents :

CADIN Laurent
CHAPRON Frédéric
DREZEN-LAURGEAU Marielle
FRANÇAIS Nadège
FRÉVILLE Jean-François
HUET Solvec
JÉHAN Jean-Pierre
LATIMIER Daniel
LE GLATIN Dominique
LEFFONDRÉ Isabelle
LENORMAND Ludovic
LE MERCIER Pierrick
MARTIN Fabrice
MOISAN Catherine
OLIVIERO Nathalie
RAULT Thérèse

Absente non excusée : HAMON Sophie

Nombre de membres en exercice : 18 **Nombre présents :** 17

Secrétaire : Fabrice MARTIN

2026-01-07: TARIF HORAIRE DES TRAVAUX EN RÉGIES 2026

7.10 - DIVERS

Thérèse RAULT, Adjointe, explique, à l'assemblée que les agents des services techniques vont réaliser des travaux en régie. Le coût doit être déterminé car il évolue annuellement. Il était de 26.50 € en 2024. Il est proposé de passer à 27.00 € pour l'année 2026. Ce tarif est calculé sur la base des éléments suivants :

- L'évolution du point d'indice de la fonction publique,
- Le coût horaire moyen des agents des services techniques, majoré de 10 % pour frais de gestion administrative. Il est arrondi à l'euro supérieur, l'unité de facturation est l'heure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **de valider ce tarif de 27.00 € pour l'année 2026.**

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor)

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception

en Préfecture le 3 février 2026
et de la publication le 3 février 2026

Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor)